

Sur motion de Mr. *Blackwood*, secondé par Mr. *Taschereau*,

ORDONNE', Que la question de concurrence soit maintenant mise sur l'amendement fait par le Comité au *Bill*.

Et le dit amendement a été lu de nouveau, et la question étant mise sur icelui, il a été accordé par la Chambre.

Mr. *Taschereau* a proposé, secondé par Mr. *Blackwood*,

Que la clause suivante soit ajouté au *Bill*, savoir :

“ Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que cet Acte et le dit Acte, intitulé, “ Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette Province, ” et chacun ou l'un d'iceux pourront être altérés, amendés ou rappelés en tout tems que ce soit, durant la présente session du Parlement Provincial.”

Et la dite Clause après avoir été lue deux fois, et la question mise sur icelle, elle a été accordée par la Chambre.

ORDONNE', que la dite Clause soit ajoutée, et fasse partie du *Bill*.

Sur motion de Mr. *Blackwood*, secondé par Mr. *Mure*,

ORDONNE', que le *Bill*, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'ordre, un *Bill*, qui continue encore, pour un tems limité, les Actes y mentionnés, et qui fait une provision temporaire pour le Règlement du Commerce entre cette Province et les Etats-Unis de l'*Amérique*, par terre ou par la Navigation Intérieure, a été lu pour la seconde fois.

Sur motion de Mr. *M'Cord*, secondé par Mr. *Durocher*,

RESOLU, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre sur le dit *Bill*.

En